

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITE

DECRET N° 008 /PRG/ SGG/07

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DU PORT
AUTONOME DE CONAKRY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la loi fondamentale ;

Vu la loi L/028/PRG/AN du 31 décembre 2001, portant statut
Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret D/2006/014/PRG/SGG/ du 29 mai, 2006, portant
restructuration du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2006/015/PRG/SGG/ du 29 mai, 2006, portant
composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur KEÏTA Oulaba Kabassan, Ingénieur,
précédemment Conseiller à la Présidence de la République,
est nommé Directeur Général du Port Autonome de
Conakry (P. A. C.)

Article 2 : le Présent Décret qui prend effet à compter de sa
date de signature, sera enregistré et publié au journal
officiel de la République

Conakry le 02 FEV 2007 2007

Général Lansana CONTE